NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°R28-2026-220

PUBLIÉ LE 15 OCTOBRE 2026

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2026-10-15-00002 - 15 10 26 DELEGATION DE SIGNATURE LA FERTE MACE (HAMON) (2 pages) Page 3

R28-2026-10-14-00006 - Délégation de signature - BAIL COMMERCIAL - BRECEY - SARL LE BISTROT DHORSAIN - Madame Florence HAMON (2 pages) Page 6

R28-2026-10-14-00007 - Délégation de signature - Tinchebray Bocage Val Fleury - Madame Florence HAMON (1 page) Page 9

EPF Normandie

R28-2026-10-15-00002

15 10 26 DELEGATION DE SIGNATURE LA FERTE MACE (HAMON)

Décision n° 1605 / 2026

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM à Madame Florence HAMON

Le Directeur général par intérim de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de LA FERTE MACE en date du 15 juillet 2026, après délibération du Conseil d'Administration de l'EPF de Normandie du 10 juin 2026 et décision du Directeur Général par Intérim du 6 juillet 2026, et délibération du Conseil municipal de LA FERTE MACE en date du 23 juin 2026,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SCP « Hélène COURTONNE – Savina DUPIN-FIAULT » notaires titulaire d'un office notarial à LA FERTE MACE (61), avec le concours de Maître Pierre-Olivier LAMIRAULT, notaire associé à CAEN, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Florence HAMON, chargée d'opérations foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel l'EPF de Normandie procède à l'acquisition auprès de la commune de LA FERTE MACE,

D'un ensemble immobilier, anciennement à usage de foyer d'hébergement, situé à LA FERTE MACE (61600) 38 rue d'Hautvie, comprenant divers bâtiments et terrain, cadastré section AK numéros 3, 5, 20, 26 et 544 d'une contenance totale de 2.895 m²,

Moyennant le prix de **UN EURO** (1 €) en valeur libre, qui sera réglé entre les mains du notaire rédacteur sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen,

Le Directeur Général par intérim

Signé le 15/10/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

Certifié par youtrust

Notifiée à Madame Florence HAMON,

Bon pour acceptation

Signature de l'intéressée :

Signé le 15/10/2026
Florence HAMON

Florence HAMON

Certifié par youtrust

EPF Normandie

R28-2026-10-14-00006

Délégation de signature - BAIL COMMERCIAL - BRECEY - SARL LE BISTROT DHORSAIN - Madame Florence HAMON

Décision n° 1604/ 2026

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME FLORENCE HAMON

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie par intérim, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de BRECEY le 28 mars 2025, après décision du Directeur Général de l'EPF de Normandie du 18 mars 2025 et délibération de la commune de BRECEY du 17 décembre 2024,

Considérant l'acquisition intervenue préalablement à la signature du bail tripartite, par l'EPF NORMANDIE, d'un immeuble à usage de commerce et d'habitation situé à BRECEY (MANCHE) (50370), 14 Place de l'Hôtel de Ville et cadastré section AC numéros 39, 327, 328, 329 et 330 pour une contenance de 03a 55ca.

Considérant le projet d'acte de bail commercial tripartite établi par l'Etude de Maître Christelle YONNET, notaire, titulaire d'un Office notarial à BRECEY (Manche) 26 rue de la Libération, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie, avec le concours de Maître Pierre-Olivier LAMIRAULT, notaire à CAEN, assistant l'E.P. F de Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Florence HAMON, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer le bail commercial au bénéfice de la société dénommée **LE BISTROT D'HORSAIN**, en déléguant la gestion des droits et obligations de ce bail à la **Commune de BRECEY**, du bien ci-après désigné :

Un immeuble à usage de commerce et d'habitation, situé à BRECEY (MANCHE) 50370, 14 Place de l'Hôtel de Ville, et cadastré section AC numéros 39, 327, 328, 329 et 330 pour une contenance de 03a 55ca.

Le bien faisant l'objet d'un bail commercial, moyennant un loyer annuel de **SIX MILLE EUROS (6.000 EUR),** payable à terme échu le premier de chaque mois, pour un montant de CINQ CENT EUROS (500 EUR), cependant en contrepartie des travaux à réaliser par le PRENEUR, il a été convenu que la première année, le loyer annuel est de **QUATRE MILLE DEUX CENTS EUROS (4.200 EUR)**, payable à terme échu le premier de chaque mois, pour un montant de TROIS CENT CINQUANTE EUROS (350 EUR), auquel il faut ajouter les taxes et charges.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 14/10/2026
Le Directeur Général par Intérim,

Signé le 14/10/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

Certifié par youtrust

Notifiée à Rouen, le 14/10/2026
à Madame Florence HAMON,
Bon pour accord,

Signé le 14/10/2026
Florence HAMON

Florence HAMON

Certifié par youtrust

EPF Normandie

R28-2026-10-14-00007

Délégation de signature - Tinchebray Bocage Val Fleury - Madame Florence HAMON

Décision n° 1600/2026

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME Florence HAMON

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,
Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,
Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,
Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de Tinchebray Bocage le 9 octobre 2026, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 1er octobre 2026 et délibération de la commune de Tinchebray Bocage du 24 septembre 2026,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial dénommé « SELARL OFFICE NOTARIAL DE JUNON », titulaire d'un Office Notarial à TINCHEBRAY-BOCAGE (61800), 8 rue de Vire, avec la participation de Maître Pierre-Olivier LAMIRAULT, notaire à CAEN (14000), 12 rue du tour de Terre, représentant l'acquéreur, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Florence HAMON, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'étude susmentionnée, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la Commune de Tinchebray-Bocage de l'ensemble immobilier, sis à TINCHEBRAY-BOCAGE (61800), 27 rue de Domfront – TINCHEBRAY, cadastré section AD numéro 252, d'une superficie de 28a 16ca.

Moyennant le prix d'UN **EURO (1,00 €), en valeur libre**, qui sera réglé à la comptabilité de l'étude susmentionnée, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé ;

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 14/10/2026
Le Directeur Général par Intérim,

Signé le 14/10/2026
Gilles GAL
Gilles GAL
Certifié par youtrust

Notifiée à Rouen, le 14/10/2026
à Madame Florence HAMON,
Bon pour accord,

Signé le 14/10/2026
Florence HAMON
Florence HAMON
Certifié par youtrust